



# académie

## bulletin académique

n° **380**

du 12 février 2007



## SOMMAIRE

<b>DIVISION EXAMENS ET CONCOURS</b>	
➤ Papeterie d'examens pour le session 2007 - Baccalauréats et BTS	<b>1</b>
➤ Olympiades académiques de Mathématiques - Année 2006-2007	<b>7</b>
<b>DIVISION DES PERSONNELS ATOSS</b>	
➤ Mouvement national des Médecins de l'Education Nationale - Rentrée scolaire 2007	<b>10</b>
<b>DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS</b>	
➤ Evaluation des contractuels et vacataires d'enseignement et d'éducation	<b>11</b>
➤ Mouvement académique des MI/SE 2007	<b>13</b>
➤ Notation MI/SE 2006/2007	<b>14</b>
<b>DELEGATION ACADEMIQUE A L'ACTION CULTURELLE</b>	
➤ Appel à candidature à un poste à temps plein de « chargé(e) de mission arts visuels » à la D.A.A.C.	<b>16</b>

## DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/07-380-1112 du 12/02/07

### **PAPETERIE D'EXAMENS POUR LA SESSION 2007 BACCALAUREATS ET BTS**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Proviseurs des lycées publics et privés sous contrat

Affaire suivie par : Aurélien ALBERT - Tél : 04.42.91.72.22 - Fax : 04.42.91.75.02

Vous avez adressé à la Division Examens et Concours l'(les) annexe(s) concernant vos besoins en papeterie relatifs à l'organisation de la session 2007 des examens (**Réf : BA n°368 du 06/11/06**).

Je vous prie de bien vouloir trouver, en annexe, le tableau synthétisant l'attribution de ces fournitures pour l'ensemble des centres organisateurs de l'académie.

Il vous appartient de vérifier que les chiffres ici indiqués sont en conformité avec vos besoins matériels, et le cas échéant signaler toute éventuelle anomalie à M. ALBERT (par fax au 04 42 91 75 02 ). Je précise que les quantités mentionnées prennent en compte l'ensemble des examens organisés dans votre lycée, à savoir **BCG + BTN + épreuves anticipées + BCP + BTS**.

Par ailleurs, une ramette d'intercalaires millimétrés Enm a été systématiquement prévue par sécurité.

Il vous appartient en outre de désigner un chauffeur habilité à récupérer ces fournitures-papeterie à l'Espace Poncet (Aix-en-Provence), suivant le planning joint (voir plan en annexe), conformément au modèle de mandat valant ordre de mission (joint en annexe).

Le chauffeur devra impérativement en être muni pour le retrait du matériel-papeterie.

**Pour le bon déroulement de l'ensemble des opérations, je vous demande de bien vouloir respecter le calendrier ainsi que les horaires figurant dans les annexes.**

*Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

**RETRAIT DES FOURNITURES-PAPETERIE  
A L'USAGE DES CANDIDATS  
SESSION 2007**

Ce document valant ordre de mission doit être complété et signé par le chef d'établissement. Il permet au gestionnaire-papeterie du rectorat d'Aix-Marseille d'identifier la personne mandatée pour récupérer les fournitures-papeterie à l'usage des candidats.

Je soussigné(e) M./Mme.....,

Proviseur du lycée .....

mandate M./Mme .....

en sa qualité de .....

pour retirer les fournitures-papeterie à l'usage des candidats, nécessaires à l'organisation de la session 2007.

A .....

le .....

Signature et cachet de l'établissement.

# PLAN D'ACCES

**Local papeterie**  
**situé 4 rue Henri Poncet**  
**13100 Aix-en-Provence**

- 1) Ce local d'environ 200 m<sup>2</sup> est situé dans les locaux de l'Institut d'Aménagement Régional (Université Paul Cézanne). Il permet le stockage sur palettes de la papeterie d'examens nécessaire pour les examens et concours organisés par le rectorat, et notamment les copies modèle EN et le papier brouillon.
- 2) Ce local, dénommé Espace Poncet, est géré par Monsieur Aurélien ALBERT (téléphone 04 42 20 17 69). En cas de nécessité, le gestionnaire-papeterie peut être joint sur son portable personnel au 06 16 58 74 34.
- 3) **Accès au local** :
  - Il faut se situer par rapport à l'avenue Pierre Brossolette qui relie la sortie d'autoroute (Aix Pont de l'Arc / Luynes / Les Milles) à l'avenue des Belges.
  - A partir de la sortie d'autoroute n°31 (Aix Pont de l'Arc / Luynes / Les Milles) :
    1. Aller au rond-point qui dessert le centre ville.
    2. Prendre l'avenue Pierre Brossolette, qui monte.
    3. Laisser à gauche la station service AGIP, puis à droite à 50 mètres la rue Montmajour (ne pas prendre cette rue).
    4. 30 mètres après la rue Montmajour, à droite, il y a une chaîne qui marque l'accès à une allée bétonnée d'environ 20 mètres. Prendre cette allée. L'accès au local se fait par la première porte métallique grise à droite.
    5. Si cette porte est fermée, on peut se signaler par téléphone (portable).

# SEMAINE 1

DATE DE RETRAIT	ETABLISSEMENTS	BROUILLON	EN	EN m	PAPETERIE SPECIFIQUE
<b>Lundi 12 Mars 2007</b>	08h30 ZOLA (Aix)	16	16	0	
	09h00 CEZANNE (Aix)	40	26	2	***
	09h30 ESCLANGON (Manosque)	35	25	0	
	10h00 D NEEL (Digne)	20	5	2	***
	10h30 P.G DE GENNES (Digne)	22	5	3	
	11h00 HONNORAT (barcelonnette)	16	2	1	
	11h30 P.ARENE (Sisteron)	20	2	2	
	14h00 ALTITUDE (Briançon)	36	10	3	***
	14h30 ROMANE (Embrun)	23	8	3	
	15h00 SULLY (Marseille)	31	8	0	
	15h30 MARSEILLEVEYRE (Marseille)	48	20	1	***
	16h00 DUBY (Luynes)	60	0	0	
<b>Mardi 13 Mars 2007</b>	08h30 VAUVENARGUES (Aix)	4	4	1	***
	09h00 SACRE CŒUR (Aix)	20	11	0	
	09h30 BRIAND (Gap)	30	6	2	
	10h00 VILLARS (Gap)	56	28	0	
	10h30 DAUMIER (Marseille)	16	26	1	***
	11h00 J.PERRIN (Marseille)	56	20	0	
	11h30 St VINCENT DE PAUL (Marseille)	12	5	2	
	14h00 BENOIT (Isles sur sorgues)	20	5	0	
	14h30 HUGO (Carpentras)	27	17	0	
	15h00 FABRE (Carpentras)	55	20	9	***
	15h30 MONTGRAND (Marseille)	42	19	0	
	16h00 PERIER (Marseille)	90	18	8	
<b>Mercredi 14 Mars 2007</b>	08h30 LA NATIVITE (Marseille)	8	0	1	
	09h00 REMPART (Marseille)	85	25	0	
	09h30 ST JOSEPH (Avignon)	28	5	9	
	10h00 MISTRAL (Avignon)	40	30	0	***
	10h30 PASTEUR (Avignon)	34	16	6	
	11h00 CHAR (Avignon)	27	10	2	
	11h30 AUBANEL (Avignon)	44	2	7	
	14h00 GIRARD (Avignon)	0	10	0	
	14h30 SCHUMAN (Avignon)	0	0	0	***
	15h00 PAGNOL (Marseille)	57	47	8	
	15h30 HOTELIER (Marseille)	24	13	4	***
	16h00 FOURCADE (Gardanne)	27	22	0	
<b>Jeudi 15 Mars 2007</b>	08h30 ST JO LES MARISTES (Marseille)	6	4	0	
	09h00 ARTAUD (Marseille)	60	52	1	***
	09h30 MEDITERRANEE (La ciotat)	24	22	0	
	10h00 LUMIERE (La ciotat)	8	4	0	
	10h30 DE GAULLE (Apt)	20	16	2	
	11h00 PASQUET (Arles)	24	12	3	
	11h30 MONTMAJOUR (Arles)	90	30	0	
	14h00 RIMBAUD (Istres)	28	17	3	
	14h30 MARIE-CURIE (Marseille)	60	25	7	***
	15h00 JOLIOT-CURIE (Aubagne)	130	50	6	
	15h30 COCTEAU (Miramas)	40	0	10	
	16h00 DIDEROT (Marseille)	60	24	6	***
<b>Vendredi 16 Mars 2007</b>	08h30 HUGO (Marseille)	80	10	10	
	09h00 ST EXUPERY (Marseille)	150	17	0	***
	09h30 ST CHARLES (Marseille)	5	30	0	
	10h00 LACORDAIRE (Marseille)	20	11	4	
	10h30 ST CHARLES CAMAS (Marseille)	20	10	0	
	11h00 THIERS (Marseille)	40	10	8	
	11h30 CHEVREUL BLANCARDE (Marseille)	3	0	0	
	14h00 GENEVOIX (Marignane)	60	43	8	
	14h30 L'OLIVIER (Marseille)	6	4	2	
	15h00 NOTRE DAME DE SION (Marseille)	20	10	4	
	15h30 MONNET (Vitrolles)	70	39	9	
	16h00 PMF (Vitrolles)	50	45	4	*** <sub>4</sub>

**SEMAINE 2**

<b>DATE DE RETRAIT</b>	<b>ETABLISSEMENTS</b>	<b>BROUILLON</b>	<b>EN</b>	<b>EN m</b>	<b>PAPETERIE SPECIFIQUE</b>
<b>Lundi 19 Mars 2007</b>	08h30 VAL DE DURANCE (Pertuis)	27	8	1	
	09h00 L'ETOILE (Gardanne)	10	2	0	
	09h30 BRET (Manosque)	20	8	4	
	10h00 POLYVALENT (Manosque)	20	10	3	
	10h30 EIFFEL (Aubagne)	19	6	0	***
	11h00 HERAUD (Gap)	8	2	0	***
	11h30 SEVIGNE (Gap)	12	4	0	
	14h00 MOULIN (Port-de-Bouc)	2	0	2	
	14h30 MONGRAND (Port-de-Bouc)	9	5	1	
	15h00 BLERIOT (Marignane)	8	2	1	***
	15h30 MISTRAL (Marseille)	0	2	0	***
	16h00 DUMAS (Cavaillon)	8	2	2	***
<b>Mardi 20 Mars 2007</b>	08h30 ST ELOI (Aix)	50	28	7	***
	09h00 BRISE LAME (Martigues)	4	3	1	***
	09h30 PROVENCE (Marseille)	16	8	0	
	10h00 ALPILLES (Miramas)	8	6	1	***
	10h30 PMF (Veynes)	2	0	0	
	11h00 REVOUL (Valréas)	13	2	1	***
	11h30 D EGUILLLES (Vedène)	5	0	0	***
	14h00 POLICE (Fos-sur-mer)	5	4	0	
	14h30 BRIAND (Orange)	0	3	2	***
	15h00 ARC (Orange)	30	0	1	
	15h30 St LOUIS (Orange)	4	1	0	
	16h00 LA FLORIDE (Marseille)	11	6	0	
<b>Mercredi 21 Mars 2007</b>	08h30 CAILLIE (Marseille)	12	7	2	***
	09h00 PASCAL (Marseille)	4	1	1	***
	09h30 PERDIGUIER (Arles)	12	5	0	***
	10h00 PRIVAT (Arles)	6	4	0	
	10h30 LATECOERE (Istres)	20	3	2	***
	11h00 CRAPONNE (Salon)	40	20	9	
	11h30 L'EMPERI (Salon)	32	30	2	
	14h00 AMPERE (Marseille)	8	4	0	***
	14h30 COLBERT (Marseille)	24	8	2	***
	15h00 VINCI (Marseille)	12	9	3	***
<b>Jeudi 15 Mars 2007</b>	08h30 PERRIMOND (Marseille)	8	2	0	
	09h00 GRAWITZ (Marseille)	4	1	0	***
	09h30 POINSO-CHAPUIS (Marseille)	8	4	2	***
	10h00 FERRAGES (St Chamas)	8	1	0	
	10h30 DAUDET (Tarascon)	12	0	2	
	11h00 DON BOSCO (Marseille)	4	2	1	
	11h30 SORGUES (Sorgues)	6	4	1	
	14h00 PEGUY (Marseille)	25	0	2	***
	14h30 CLOVIS HUGUES (Aix)	23	9	0	
	15h00 MILITAIRE (Aix)	17	25	1	
	15h30 St TRINITE (Marseille)	10	10	1	
	16h00 GASQUET (Marseille)	4	1	1	

### SEMAINE 3

DATE DE RETRAIT	ETABLISSEMENTS	BROUILLON	EN	EN m	PAPETERIE SPECIFIQUE
Lundi 26 mars 2007	08h00 GAMBETTA (Aix)	20	10	2	***
	08h30 ST LOUIS (Gignac)	7	7	1	
	09h00 MARIA CASARES (Avignon)	16	7	2	***
	09h30 VINCENT DE PAUL (Avignon)	8	3	0	***
	10h00 LE ROCHER (Salon)	25	0	1	***
	10h30 RAYNAUD (Marseille)	4	1	1	
	11h00 MICHELET (Marseille)	18	0	2	***
	11h30 L'ESTAQUE (Marseille)	4	1	1	
	14h00 LURCAT (Martigues)	32	10	0	***
	14h30 LANGEVIN (Martigues)	43	21	7	***
	15h00 DAUPHIN (Cavaillon)	36	15	0	
	15h30 CAUCADIS (Vitrolles)	8	0	1	
	16h00 LE CHATELIER (Marseille)	4	2	1	***



## DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/07-380-1113 du 12/02/07

### **OLYMPIADES ACADEMIQUES DE MATHEMATIQUES - ANNEE 2006-2007**

Références : Circulaire n° 2000-219 du 28 novembre 2000 publiée au BOEN n°44 du 7 décembre 2000 pages 2412 et 2413

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Proviseurs des lycées généraux et technologiques publics et privés sous contrat

Affaire suivie par : Madame OLIVIER Tel : 04.42.91.71.83 Fax : 04.42.91.75.02

Les épreuves des olympiades académiques de mathématiques se dérouleront

**le mercredi 14 mars 2007 de 14 h à 18 h,**

dans les centres d'épreuves mentionnés dans le tableau ci-joint. Les établissements d'origine convoqueront individuellement les candidats qu'ils ont proposés selon le modèle joint en annexe.

Les lycées centres d'épreuves recevront les sujets dupliqués en nombre suffisant ainsi que les copies de composition modèle EN et le papier brouillon. Il n'est pas prévu d'intercalaire millimétré ENm.

L'organisation de l'épreuve n'est pas prise en compte par le logiciel national OCEAN, c'est pourquoi aucune étiquette de table n'est fournie par le rectorat.

La surveillance de l'épreuve est assurée par les professeurs de mathématiques des lycées centres d'épreuves et en cas de nécessité par les professeurs de mathématiques des lycées d'origine des candidats.

Les candidats émargent les listes alphabétiques transmises par le rectorat aux centres d'épreuves.

Les copies non anonymées et les listes alphabétiques émargées seront adressées en recommandé par les centres d'épreuves le jeudi 15 mars 2007 au lycée Marie Curie, 16 boulevard Jeanne d'Arc, 13392 Marseille cedex 5 à l'attention de M. FERNANDEZ Julien, secrétariat des olympiades de mathématiques. Les copies sont anonymées et corrigées au lycée Marie Curie à Marseille.

*Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

**OLYMPIADES DE MATHEMATIQUES ANNEE SCOLAIRE 2006/2007**  
**REPARTITION DES CANDIDATS**  
**EPREUVE DU MERCREDI 14 MARS 2007 de 14h à 18h**

CENTRES D'EPREUVES	NOMBRE DE CANDIDATS	SERIES	ETABLISSEMENTS D'ORIGINE DES CANDIDATS
<b>ALPES DE HAUTE PROVENCE</b>			
<b>Pierre Gilles de Gennes Digne</b>	2	S (1) STI (1) S	Pierre Gilles de Gennes Digne Sacré Cœur Digne
	1		
	<b>3</b>		
<b>HAUTES ALPES</b>			
<b>Aristide Briand Gap</b>	12	S (9) STG (3) S S	Aristide Briand Gap Dominique Villars Gap Saint Joseph Gap
	7		
	4		
	<b>23</b>		
<b>BOUCHES DU RHONE</b>			
<b>Adolphe Thiers Marseille</b>	54	S S S S	A. Thiers Marseille Saint Charles Camas Marseille Victor Hugo Marseille Lacordaire Marseille
	5		
	2		
	5		
	<b>66</b>		
<b>Marie Curie Marseille</b>	11	STL (10) STI (1) S S (7) ES (2) S S	Marie Curie Marseille Joliot Curie Aubagne Provence Marseille Ami Marseille Marseillevyre
	1		
	9		
	2		
	6		
	<b>29</b>		
<b>P. Mendès-France Vitrolles</b>	15	S(12) STI (3)	P.Mendès-France Vitrolles
	<b>15</b>		
<b>Montmajour Arles</b>	14	S S (13) STI (3) S (10) STG (2)	Montmajour Arles Pasquet Arles Alphonse Daudet Tarascon
	16		
	12		
	<b>42</b>		
<b>Le Rocher Salon</b>	10	STI S S	Le Rocher Salon Adam de Craponne Salon Jean Cocteau Miramas
	6		
	3		
	<b>19</b>		
<b>La Nativité Aix</b>	25	S S S S S	La Nativité Aix Militaire Aix Vauvenargues Aix Georges Duby Luynes Marie Madeleine Fourcade Gardanne
	10		
	10		
	10		
	2		
	<b>57</b>		
<b>VAUCLUSE</b>			
<b>René Char Avignon</b>	4	S S (3) STG (3) SMS S S S	René Char Avignon Théodore Aubanel Avignon Louis Pasteur Avignon Ismaël Dauphin Cavailon L'Arc Orange St Louis Orange
	6		
	1		
	4		
	3		
	4		
	<b>22</b>		
<b>ACADEMIE CANDIDATS</b>	<b>276</b>	<b>S : 237 ES : 2 STI : 18 STL : 10 STG : 8 SMS : 1</b>	



## DIVISION DES PERSONNELS ATOSS

DIPE/07-380-462 du 12/02/07

### MOUVEMENT NATIONAL DES MEDECINS DE L'EDUCATION NATIONALE RENTREE SCOLAIRE 2007

Destinataires : tous les établissements publics

Affaire suivie par : Mme Sandrine SAUVAGET, Chef de bureau  
Mme Mireille PALOT  
Tel : 04 42 91 72 37  
Fax : 04 42 91 70 06

La circulaire ministérielle relative au mouvement national - année 2007 - des médecins de l'éducation nationale est publiée au bulletin officiel n° 6 du 8 février 2007. Je vous invite à la consulter afin de prendre connaissance des modalités de ce mouvement.

Le site internet : <http://www.education.gouv.fr> (rubrique "concours, emplois et carrière") consacré à la gestion du mouvement national des médecins sera ouvert du **6 mars au 3 avril 2007**.

Cette application permettra aux personnels de :

- connaître le calendrier des opérations
- s'informer des postes vacants
- saisir les vœux
- confirmer ou annuler la demande

#### RAPPELS :

1) les confirmations de mutation doivent obligatoirement être adressées au rectorat - DIPA, pour avis, avant le 13 avril 2007.

2) Dans l'hypothèse où l'agent renonce à sa mutation, l'imprimé de confirmation doit également être retourné par la voie hiérarchique, pour cette même date limite, au bureau ministériel DGRH C2-1, signé et revêtu de la mention « annulation de la demande de mutation ».

#### CALENDRIER :

Ouverture du serveur : 6 mars 2007

Fermeture du serveur : 3 avril 2007

Date limite de retour des confirmations au ministère, par le rectorat : 4 mai 2007

*Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

## DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

DIPE/07-380-279 du 12/02/07

### ÉVALUATION DES CONTRACTUELS ET VACATAIRES D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION

Destinataires : Tous les destinataires du B.A

Affaire suivie par :

DIPE Bureau des personnels d'inspection, d'éducation et d'orientation et de surveillance :

Mme CAMPION - Tél. : 04 42 91 74 37

DIPE Bureaux des professeurs agrégés, certifiés, adjoints d'enseignement, des P EPS et CE  
EPS :

Mme PRONO - Tél. : 04.42.91.73.77 (EPS, lettres, philosophie et documentation),

Mme HENRY - Tél. : 04.42.91.73.93 (mathématiques, sciences physiques, technologie et  
histoire-géographie),

M. GILLARD - Tél. : 04.42.91.73.91 (langues, S.V.T, S.E.S., disciplines artistiques),

Mme STEINMETZ - Tél. : 04.42.91.74.05 (disciplines techniques et économie gestion)

DIPE Bureau des PLP - Mme STEINMETZ - Tél. : 04.42.91.74.05

DIPE Bureau des PEGC - Tél. : 04.42.91.74.13

La fiche vise à permettre une évaluation administrative des personnels non-titulaires (hors maîtres auxiliaires) qui exercent des fonctions d'enseignement et d'éducation.

Elle ne correspond donc pas à une notation administrative (il n'y a pas de note attribuée) mais bien à une évaluation administrative qui doit permettre de situer l'agent dans sa pratique.

Il importe en conséquence qu'une fiche d'évaluation soit établie avant le terme de l'exercice de tout contractuel ou vacataire nommé dans un établissement.

Il convient, à cet égard, que l'agent évalué ait systématiquement connaissance du contenu de l'évaluation le concernant ainsi que les corps d'inspection qui trouveront là une information sur des personnels qu'ils peuvent être amenés à inspecter.

A ce titre, un **entretien** avec l'intéressé(e) mené par vous-même ou votre adjoint serait précieux.

Vous porterez un avis « favorable » ou « défavorable » au renouvellement de délégation. En cas d'avis défavorable, vous devrez établir un rapport détaillé justifiant le non-renouvellement. Le contractuel ou le vacataire qui fera l'objet d'un avis défavorable devra contresigner le rapport le concernant.

Ce rapport sera adressé à la division des personnels enseignants du rectorat.

La campagne d'évaluation aura lieu du **lundi 19 mars au vendredi 4 mai 2007, délai de rigueur.**

***NB : l'entretien que vous aurez avec l'intéressé(e) pourrait être une opportunité pour vous ou votre représentant d'attirer l'attention sur le nouveau dispositif et sur le calendrier de formulation de vœux par les agents contractuels au titre de l'année scolaire prochaine.***

*Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*



## DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

DIPE/07-380-281 du 12/02/07

### MOUVEMENT ACADEMIQUE des MI/SE 2007

Destinataires : COLLEGES, LYCEES, LP PUBLICS

Affaire suivie par : Mlle COMIER Céline Tél. : 04.42.91.74.38. FAX : 04 42 91 70 09

#### 1. POPULATION CONCERNEE :

Tous les maîtres et maîtresses d'internat, surveillants et surveillantes d'externat.  
NE CONCERNE PAS LES ASSISTANTS D'EDUCATION.

#### 2. SAISIE DES VŒUX D'AFFECTION :

Les surveillants souhaitant obtenir pour la rentrée scolaire 2007 un changement de **quotité et/ou d'affectation**, doivent formuler leurs vœux par **Internet** (la formulation des vœux par Minitel étant désormais abandonnée).

**Il est rappelé qu'il n'est pas possible de demander de modification de STATUT ( Passer de MI à SE et inversement).**

#### MODE D'ACCES AU SERVEUR ACADEMIQUE INTRANET

Taper l'adresse suivante : <https://bv.ac-aix-marseille.fr/lilmac>

PERIODE D'ACCES (1) :

**du LUNDI 12 MARS et le MERCREDI 28 MARS 2007**

Type de vœux : E = Etablissement

C = Commune

Z = Zone

D = Département

**Choix de la quotité : Temps Complet répondre Non, Demi-service répondre Oui.**

L'accusé de réception qui sera adressé aux candidats après la fermeture du serveur devra être retourné au bureau des surveillants accompagné éventuellement des pièces justificatives avant le : **13 AVRIL 2007.**

Les modifications de quotité et d'affectation feront l'objet d'arrêtés adressés aux établissements.

#### **ATTENTION**

**Les postes proposés au mouvement sont les postes devenus vacants suite aux mises en fin de fonction des MI-SE au 01/09/07. Je vous rappelle donc qu'il faut attendre les résultats du mouvement avant de prévoir le recrutement d'un assistant d'éducation.**

**En effet les MI-SE sont prioritaires sur ces postes**

**Vous devez impérativement informer le personnel de surveillance de votre établissement des instructions de la présente circulaire et éventuellement par courrier pour les MI-SE absents pour congé de maladie ou autorisations d'absences diverses.**

La liste des postes susceptibles d'être vacants sera publiée ultérieurement.

*Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

## DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

DIPE/07-380-282 du 12/02/07

### NOTATION MI/SE 2006/2007

Destinataires : COLLEGES, LYCEES, LP PUBLICS

Affaire suivie par : Mlle COMIER Céline Tél. : 04.42.91.74.38. FAX : 04 42 91 70 09

#### 1. POPULATION CONCERNEE :

Tous les maîtres et maîtresses d'internat, surveillants et surveillantes d'externat  
NE CONCERNE PAS LES ASSISTANTS D'EDUCATION

#### 2. FICHE DE NOTATION (jointe en annexe) :

A renseigner avec le plus grand soin par le notateur. Avant de la retourner au Rectorat, vous assurerez que la fiche a été signée par l'intéressé(e) et visée par vos soins. Je vous rappelle que toute baisse de note doit être accompagnée d'un rapport.

3. **NOMBRE D'EXEMPLAIRES en retour** : un seul exemplaire.

#### 4. CALENDRIER

Je vous demande de bien vouloir remettre les fiches de notation au personnel de surveillance de votre établissement et de l'informer des instructions contenues dans la présente circulaire. Elles devront être retournées, dûment complétées et signées, pour le **11 MAI 2007** délai de rigueur, au Rectorat, bureau des personnels de surveillance.

#### 5. RAPPEL MOUVEMENT MI-SE

Les surveillants désirant participer au mouvement académique doivent saisir leurs vœux **du 12 MARS au 28 MARS 2007** à l'adresse : <https://bv.ac-aix-marseille.fr/lilmac>

*Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*



Division des personnels enseignants **Fiche DE NOTATION**  
Année scolaire - 2006/2007

**A**  M.  Mme  Mlle **NOM :**  
  
NOM DE JEUNE FILLE :  
PRENOM :  
  
**Etablissement scolaire d'exercice :**  
  
 Stagiaire  Intérimaire  
  
 Maître d'internat  à temps complet  à mi-temps  
  
 Surveillant d'externat  à temps complet  à mi-temps

**B** **CADRE RESERVE AU CHEF D'ETABLISSEMENT**

Ponctualité	<input type="checkbox"/> TB	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> AB	<input type="checkbox"/> P	<input type="checkbox"/> M
Assiduité	<input type="checkbox"/> TB	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> AB	<input type="checkbox"/> P	<input type="checkbox"/> M
Autorité et rayonnement	<input type="checkbox"/> TB	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> AB	<input type="checkbox"/> P	<input type="checkbox"/> M
Activité et efficacité	<input type="checkbox"/> TB	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> AB	<input type="checkbox"/> P	<input type="checkbox"/> M

NOTE

**Appréciation générale :**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Le Chef d'établissement  
Signature :

**C Note à attribuer sur 20** . A titre indicatif, une progression non systématique d'un demi-point par an peut être envisagée. **Toute baisse de note doit être motivée.**

Vu et pris connaissance : le(la) surveillante(e)  
Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

## DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À L'ACTION CULTURELLE

DAAC/07-380-29 du 12/02/07

### **APPEL A CANDIDATURE A UN POSTE A TEMPS PLEIN DE « CHARGE(E) DE MISSION ARTS VISUELS » A LA D.A.A.C.**

Destinataires : Tous les destinataires du B.A

Affaire suivie par :

Chantal OHANESSIAN Tel : 04 42 95 29 44 ou 06 07 33 48 73 - FAX : 04 42 95 29 71

**Un emploi de professeur détaché à temps plein à la Délégation Académique à l'Action Culturelle en qualité de « chargé(e) de mission arts visuels » est déclaré vacant à compter de la prochaine rentrée scolaire.**

**Le pôle « ARTS VISUELS » englobe les arts plastiques, l'architecture, la photographie, le cinéma - audio visuel et l'art numérique, mais aussi les arts appliqués (design - métiers d'art).**

Les multiples champs de création couverts doivent être considérés dans un sens plus large que le sens disciplinaire : ils constituent un ensemble où chacun trouve sa place et résonne avec les autres, où chacun est autonome mais s'enrichit de la proximité des autres. Le pôle Arts visuels doit montrer cette cohérence et développer également chacun des champs artistiques.

L'enseignant sera choisi pour ses compétences pédagogiques, sa bonne connaissance du milieu scolaire et des domaines artistiques et culturels ainsi que des diverses modalités de partenariat. Il devra être capable de renforcer la lisibilité de la dimension transversale et inter disciplinaire relativement à ces différents champs artistiques.

**Placé(e) sous la responsabilité de la Déléguée Académique à l'Action Culturelle, le/la chargé(e) de mission du pôle « arts visuels » devra, afin de mener à bien cette mission :**

- contribuer au renforcement des coopérations sur le terrain entre administrations, équipes éducatives, professionnels de la culture et collectivités locales, impulser des actions en établissement (prenant en compte les dimensions transversales et inter disciplinaires), en assurer le suivi et l'évaluation.
- exercer une mission permanente de relais et de coordination entre la délégation académique d'éducation artistique et culturelle et les corps d'inspection concernés par ces domaines artistiques, les IA-DSDEN par un travail concerté avec les conseillers techniques départementaux dans le domaine culturel (en prenant en compte les 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degré), les chargés de mission responsables des différents domaines à la DAAC, la Délégation Régionale des affaires culturelles, les collectivités territoriales et les services éducatifs de l'académie.

#### **Compétences et qualités requises :**

- Bonne connaissance des différents dispositifs culturels scolaires mis en place et de l'ensemble des champs qui composent le pôle « arts visuels ».
- Solide expérience en matière d'élaboration de projets culturels dans les domaines concernés, conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire.
- Ouverture d'esprit et capacités d'écoute, ainsi que de travail en équipe.
- Capacité à organiser et animer des réunions, à fédérer et mettre en relation des personnes pour créer des dynamiques d'action.
- Culture générale étendue et qualités rédactionnelles.
- Grande disponibilité : assiduité à la D.A.A.C. (rectorat - Aix en Provence), mais aussi mobilité sur l'ensemble du territoire académique.
- Maîtrise de l'outil informatique, de la messagerie électronique, des outils bureautiques, de la PAO et sensibilisation au lien entre image et son.

**Rappel :**

- Le salaire net mensuel est celui correspondant à l'échelon et au grade au moment de la prise de fonction. Les indemnités inhérentes à une charge d'enseignement ne peuvent plus être perçues. L'évolution de carrière reste attachée à celle du corps d'origine.
- La mission est renouvelable annuellement (sur la base du bilan annuel fourni), pour une durée maximale de trois ans renouvelable une fois.

**Les enseignants souhaitant faire acte de candidature sont invités à transmettre un dossier** constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le 15 mars 2007** (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) **à l'adresse suivante :**

Délégation académique à l'éducation artistique et l'action culturelle  
à l'attention de Mme OHANESSIAN Chantal  
Rectorat  
Place Lucien Paye  
13621 Aix en Provence Cedex 1

Un double de chaque dossier sera envoyé, dans le même délai, sous couvert de la voie hiérarchique, pour avis motivé au chef d'établissement ou des autorités rectorales.

**Les candidats présélectionnés seront invités à une audition à la DAAC le 4 avril 2007.**

***Pour tout renseignement :***

***- Tél: 04 42 95 29 44***

***- Mel : ce.daac@ac-aix-marseille.fr***

*Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*